

Nom et coordonnées de l'école Maternelle Les Lutins 1 rue Prince noir Commune : Le Barp 33114	<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE PREMIER TRIMESTRE</p> <p>Date : 16 octobre 2017</p>
--	--

Présents

Président(e) (directeur d'école) : Mme Amoros Véronique
Inspecteur (trice) de l'éducation nationale : M. Segouin Eric

Equipe enseignante	Le maire ou son représentant	Représentants parents d'élèves	DDEN
oui	Mme Laluque Mme Portafax	FCPE : Mmes Biotteau, Larget, Caussé, Mathieu. Ms Lansard, Peretto	
ATSEM	invités		
	M. Bourvon, adjoint urbanisme		

Excusés : M. Segouin Eric, IEN ; Mme Gines Sarah.

Début du conseil d'école : 18h

1/ Présentation du Conseil d'école :

Chaque membre du nouveau Conseil d'école se présente. Mme Amoros donne lecture du règlement du Conseil d'école, sa composition et ses attributions. Il est porté au vote et adopté à l'unanimité.

2/ Rentrée 2017/2018 :

Mme Amoros informe que la commune de Le Barp a changé de circonscription : nous dépendons désormais d'Arcachon Nord dont l'Inspecteur de l'Education nationale (IEN) est M. Eric Segouin.

Comme cela a été voté au dernier Conseil d'école de l'année dernière, le rythme scolaire de notre école est repassé aux 4 jours/semaine. Les parents d'élèves manifestent leur approbation à propos de ce nouvel aménagement horaire.

Ainsi, nous changeons également de Réseau d'aide et de soutien aux élèves en difficulté (RASED) : ce nouveau RASED se compose d'une psychologue scolaire Mme Agnès Lacam Vigouroux et d'une maîtresse G, Mme Nathalie Fouchet, chargée d'actions d'aide à dominante rééducative et d'actions de prévention. Cette enseignante est déjà intervenue auprès de tous les élèves de Moyenne section, a rencontré chaque enseignante et commencera un travail en petits groupes à partir du mois de Novembre.

L'effectif global pour cette rentrée est de 161 élèves répartis comme suit :

- 14 élèves nés en 2015 dispositif TPS
- 47 élèves nés en 2014 : 28 en PS et 19 en PS/MS
- 47 élèves nés en 2103 : 11 élèves en PS/MS et 36 en MS/GS
- 53 élèves nés en 2012 : tous en MS/GS

Les classes sont donc les suivantes :

- Classe 1 Mme Ginès TPS : 14 élèves
- Classe 2 Mme Bergeron : 12 MS/17 GS : 29 élèves
- Classe 3 Mme Amoros/ Mme Grandpierre PS : 28 élèves
- Classe 4 Mme Micaud : 12 MS/18 GS : 30 élèves
- Classe 5 Mme Mosbach : 12MS/18GS : 30 élèves
- Classe 6 Mme Roissé : 19PS/11MS : 30 élèves

Les parents d'élèves s'inquiètent de ces effectifs élevés pour des classes de si jeunes enfants.

Mme Amoros précise que 3 élèves vont être radiés mais 2 arrivées sont déjà prévues avant la fin de l'année 2017. Elle explique que le taux d'encadrement est calculé à partir d'une répartition sur les 6 classes : 26,8.

Mais ce taux ne reflète pas la réalité du taux d'encadrement car le dispositif TPS ne concerne que 14 élèves.

Le reste de l'effectif global soit 147 élèves sont en fait répartis sur les 5 classes restantes soit un taux moyen réel de 29,4. Les parents d'élèves s'étonnent de ce mode de calcul qui est désavantageux pour les écoles intégrant un dispositif de 2 ans. M. Lansard demande si le taux d'encadrement de l'autre école maternelle, Lou Pin Bert, est le même. Mme Laluque affirme que les chiffres sont plutôt autour de 26 élèves par classe. Elle précise qu'il est difficile d'équilibrer les effectifs car cela a une influence sur les effectifs de l'école élémentaire pour les futures rentrées scolaires. Les parents d'élèves pensent qu'un travail de réflexion à propos de la carte scolaire est à envisager avec les services de la mairie. Mme Laluque dit que cela a déjà été fait.

Mme Amoros souligne que ce travail doit être mené en amont des rentrées scolaires afin de pouvoir anticiper au niveau des informations faites aux familles lors des inscriptions : il reste difficile d'annoncer à une famille une affectation différente une fois l'inscription définie sur un secteur.

Les parents d'élèves envisagent de rencontrer à ce propos M. Segouin.

Les parents demandent si toutes les classes bénéficient de la présence d'une Atsem.

Mme Amoros dit que cette année, toutes les sections ont une Atsem excepté le dispositif de TPS qui n'a pas d'Atsemni le jeudi ni le vendredi après-midi ; ceci pose d'ailleurs un problème car l'enseignante de TPS, Mme Ginès, travaille en décloisonnement les après-midi en accueillant pour un travail spécifique tous les groupes de Moyenne section à tour de rôle soit 24 élèves à chaque fois ; la présence d'une Atsem serait donc nécessaire pour seconder l'enseignante, effectuer les rangement et nettoyage après les activités.

3/Sécurité :

Le plan vigipirate renforcé a impliqué la mise en place de plusieurs dispositifs et donc exercices de mise en sécurité.

4 plans de sécurité sont donc devenus obligatoires dans les écoles :

- Alerte Incendie avec évacuation (deux exercices prévus le 19/10/2017 et le 16/03/2018)
- Risques Attentat Intrusion (exercice prévu le 17/11/2017 appelant au confinement dans les classes)
- PPMS : plan de mise en sécurité pour risques majeurs (exercice prévu le 14/12/2017 confinement dans la cantine lieu de regroupement défini par ce plan).

Chaque exercice donne lieu à un compte-rendu transmis en mairie ainsi qu'à l'IEN de secteur.

Un type d'alarme différent est dédié à chaque risque et doit donner lieu à une évaluation pendant les exercices. En effet, Mme Amoros soulève des réserves à propos du sifflet retenu comme moyen d'alerte en cas d'intrusion qui semble fort peu approprié à la nature du risque.

Mme Amoros précise et rassure les parents sur les recommandations faites à l'équipe pour qu'en aucun cas ne soient évoquées des situations anxieuses de nature à donner un sentiment d'insécurité aux élèves: tout est présenté sous forme d'un jeu, on regarde quelle classe a bien écouté les consignes etc....

Sécurité sur le trajet de l'école :

Mme Laluque remercie les parents d'élèves pour le dossier qu'ils ont transmis à la mairie concernant la sécurité aux abords des écoles. M. Bourvon signale que certains travaux ont été réalisés au cours de l'été et que d'autres sont en cours : il annonce la mise en place de chicane de ralentissement rue Prince noir. Mme Laluque dit qu'elle rencontrera les parents à ce propos avant le 2^{ème} conseil d'école.

4/Occupation des locaux scolaires :

Depuis plusieurs mois et au cours de plusieurs conseils d'école, l'équipe enseignante a demandé à Mme le Maire la réouverture d'une classe restée vide à la suite d'une suppression de poste. Cet espace est maintenu fermé à clef alors qu'il permettrait de répondre à des besoins de fonctionnement de l'équipe enseignante.

Mme Amoros rappelle brièvement les raisons de la demande d'ouverture de cette classe :

-permettre à Mme Ginès, maîtresse de TPS, de réaliser les activités de décloisonnement prévues dans le projet commun aux 3 classes de Moyenne et Grande sections (3 groupes de 12 élèves de Moyenne section sont accueillis par roulement soit 24 élèves à chaque intervention) ; actuellement ces élèves sont accueillis dans sa classe qui n'est ni adaptée ni favorable à la concentration des élèves (lieu étroit, absence de mobilier adéquat).

-permettre à Mme Fouchet, maîtresse spécialisée G, d'intervenir dans un espace calme et spacieux pouvant lui permettre de travailler en rééducation ; actuellement, elle doit intervenir dans la petite salle de jeu qui

est un espace ouvert où elle doit stocker son matériel ce qui encombre cette salle pour les séances de motricité des autres classes.

Mme Amoros a envoyé un courrier explicatif à M. Segouin IEN d qui devait rencontrer Mme le Maire.

L'équipe enseignante souligne les conséquences de cette décision sur les conditions d'apprentissage des élèves.

Les parents d'élèves ne comprennent pas la position de Mme le Maire et interroge Mme Laluque à ce propos.

Mme Laluque dit qu'elle ne sait pas, qu'elle a bien entendu les motivations de la demande d'ouverture et qu'elle va s'entretenir avec Mme le Maire.

Mme Amoros tient à préciser que dans le cadre du plan vigipirate et des exigences de sécurité liées aux différents plans évoqués, elle dégage sa responsabilité quant au fait qu'il y ait dans l'école un lieu tenu fermé à clef.

5/Travaux :

Mme Laluque annonce qu'un nouveau Directeur des Services Techniques a été nommé : M. Laborde. Il sera désormais l'interlocuteur des demandes liées aux travaux dans les écoles, les adjoints n'ayant dans leurs attributions que l'étude des financements. Le cahier de suivi des travaux reste en fonction.

Parmi les travaux déjà évoqués : l'agrandissement du garage à vélo est pour l'instant difficilement envisageable car le local actuel demande à être mis aux normes.

En revanche, l'installation de rangements pour les vélos dans la cour est à l'étude.

Les toilettes des petits présentent toujours une fuite d'eau permanente. De même les robinets à bouton presseur coulent en continu dès l'instant où ils ont été actionnés. La température de l'eau reste encore trop chaude.

6/Projets et sorties :

Mme Amoros rappelle l'intérêt du projet de tutorat de lecture qui fonctionne maintenant depuis de nombreuses années entre l'école Les Lutins et les classes d'Haureuils. Toutefois elle soulève les limites de son fonctionnement qui, pour permettre la rotation de tous les groupes, requiert sa présence : cela signifie à chaque fois la perte de sa journée de décharge

Cela devient difficile car les tâches administratives se sont multipliées.

Les sorties musicales à Bordeaux dans le cadre des mini concerts se poursuivront cette année ; deux dates sont déjà prévues.

Les parents d'élèves proposent la participation de l'école au projet Carnaval qu'ils essaient de remettre en route. Il s'agirait de collaborer à la construction du bonhomme Carnaval ; ce projet serait élaboré par les parents d'élèves et l'association AFLoutils. Et se déroulerait début mars. Les enseignantes attendent la date et quelques précisions sur le thème envisagé mais ne sont pas opposées à cette participation.

Fin du conseil d'école : La séance est levée à 19h30

Prochain conseil d'école aura lieu le : Lundi 12 Mars 2018

SecrétaireS de séance : Mme Micaud, PE, Mme Larget, FCPE

Fait à LE BARP, le 8 Novembre 2017

Le Directeur ou la Directrice,
Président(e) du Conseil d'Ecole

Mme Amoros,

Le Secrétaire de séance :

Mme Micaud,

Mme Larget,

